



# Pass'Sport

## Déploiement du dispositif à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024

### Année 2024 (saison 2024-2025)

Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input checked="" type="checkbox"/> Clubs et Territoires <input type="checkbox"/> Pratiques Fédérales <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Liges <input type="checkbox"/> Liges et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Liges, Comités et Clubs <input checked="" type="checkbox"/> CTS
Nombre de pièces jointes : 1		
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Echéance de réponse :		

#### N-Réf. :

- Note du 19 mai 2024 relative au déploiement du dispositif Pass'Sport pour l'année 2024 (saison 2024-2025).

**Synthèse** : le 1<sup>er</sup> juin 2024 signe le début de la période d'éligibilité au dispositif Pass'Sport, édition 2024 qui se terminera le 31 décembre 2024. De ce fait, l'accompagnement des bénéficiaires et des associations sportives est primordial. Les modalités techniques d'utilisation du Pass'Sport doivent être connues, ainsi que ces nouveautés pour sa 4<sup>ème</sup> édition. Les nouveautés 2024 sont identifiées dans la note ci-après en **caractère rouge gras**.

**Mots clés** : Pass'Sport, clubs, aide, mon compte ASSO, code, licence, inscription

\*\*\*

Le ministère des Sports, et des Jeux Olympiques et Paralympiques reconduit pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive le dispositif Pass'Sport qui constitue un réel soutien à la prise de licence dans les clubs affiliés à la FFBB.

Les clubs de basketball bénéficient particulièrement de cette aide et de manière croissante sur les 3 premières années du dispositif. En 2023, ce sont **110.347 pass'sport** mobilisés par nos clubs de basket, représentant un **soutien à la pratique sportive de plus de 5,5M€**.

Pour la saison 2024/2025, la période d'éligibilité de cette aide de **50€** à la prise de licence est ouverte à partir du **1<sup>er</sup> juin 2024**, et le restera jusqu'au **31 décembre 2024**.

**L'ouverture avancée de la campagne permettra d'anticiper les demandes d'adhésion dès juin dans nos clubs et la mobilisation de cette aide immédiatement par les familles bénéficiaires.**

**Les codes Pass'Sport seront en conséquence adressés fin mai 2024. Un second envoi sera fait fin août pour les nouveaux bénéficiaires et étudiants 2024.**

Rappel : ce sont les bénéficiaires (parents et jeunes) qui reçoivent leur code Pass'Sport qui est un code alphanumérique, individuel, incessible et à usage unique.

**Les personnes concernées** pour cette nouvelle année sont :

- Les personnes âgées de **6 à 17 ans révolus** bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (6 à 17 ans révolus) ;
- Les personnes âgées de **6 à 19 ans révolus** bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- Les personnes âgées de **16 à 30 ans** bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés ;
- **Les étudiants** âgés au plus de **28 ans révolus** bénéficiant d'une bourse d'enseignement supérieur sous conditions de ressources attribuées ou financées par l'État ou d'une aide annuelle des CROUS ;
- **Les étudiants** âgés au plus de **28 ans révolus** en formation initiale et bénéficiant d'une aide annuelle sous conditions de ressources, dans le cadre des formations sanitaires et sociales ;

## 1°) Les demandes de remboursement

En tant que clubs participant au dispositif Pass'Sport, nous vous rappelons qu'il est **indispensable d'avoir un Compte Asso** pour déclarer vos bénéficiaires Pass'Sport et percevoir les 50€ de réduction accordée par bénéficiaire.



\* Le **code est à usage unique**, il est donc important de **saisir les codes alphanumériques au fur et à mesure** dès septembre.

## 2°) Vérification de l'affiliation à la FFBB

Les services en charge du contrôle des demandes de remboursement Pass'Sport opèrent un contrôle de l'affiliation aux fédérations sportives agréées. Chaque association demandeuse doit donc justifier de cette affiliation en déposant dans LeCompteAsso une **attestation d'affiliation pour la saison 2024/2025**. Cette attestation est disponible dans votre compte FBI dès lors que votre structure est affiliée pour la saison 2024/2025. Les attestations de la saison 2023/2024 ne sont pas valables.

Une procédure simplifiée est possible pour tous les clubs ayant renseigné leur RNA, Numéro de SIRET dans FBI. Dans ce cadre, nous transmettons début juillet et début septembre la liste des clubs affiliés pour la saison 2024/2025 dès lors que les données RNA et SIRET sont correctement saisie dans FBI.

### Comment renseigner son numéro de RNA et SIRET dans FBI ?

- Chaque club dispose d'un accès direct en correction dans FBI, tout au long de l'année.
- Ces deux données seront aussi proposées à correction lors de la demande dématérialisée de renouvellement d'affiliation à compter de juin 2024.

**Les premiers paiements seront réalisés mensuellement à partir de septembre 2024.**

## 3°) Les inscriptions

Les bénéficiaires du Pass'Sport peuvent venir dès juin avec leur attestation de droit. Cela conduit à une réduction du montant de l'adhésion proposée. Les clubs ne voulant pas faire l'avance de trésorerie sont invités à **demandeur un chèque de caution de 50 euros à la famille** et de régulariser, comme les années précédentes, en septembre par :

- **La restitution du chèque** de caution lors de la transmission du code individuel par la famille fin août/début septembre.
- À défaut de transmission du code, procéder à **l'encaissement du chèque**.

Il est important d'**immédiatement déduire les 50 euros** lors de l'inscription, contre la remise du code individuel au nom de l'enfant.

Pour les clubs souhaitant se faire accompagner dans la démarche de création de Compte Asso ou de demande de remboursement, la FFBB leur met à disposition une adresse de contact dédiée : [passsport@ffbb.com](mailto:passsport@ffbb.com)

## 4°) La communication

La communication autour du dispositif est importante pour sa réussite. Nous relayons auprès de vous :

- Le site dédié du ministère des sports, et des Jeux Olympiques et paralympiques : <https://pass.sports.gouv.fr/>
- Les outils de communication transmis par le ministère en pièce jointe.

Par ailleurs, la fédération a mise en place une adresse courriel dédiée pour répondre à vos interrogations.

Contact : Equipe Pass'Sport

E-mail : [passsport@ffbb.com](mailto:passsport@ffbb.com)

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Matthieu SOUCHOIS Directeur Technique National Adjoint Directeur du Pôle Clubs et Territoires	Alain CONTENSOUX Directeur Général Directeur Technique National	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2024-05-21-NOTE-LR-CD-CLUBS-CTS-4-PCT-PassSport-Campagne-2024-VFIN	